

# Aujon

---

## Résumé

L'Aujon est un petit bassin de 6 masses d'eau, rural et peu dense, qui présente un contraste entre une zone amont bien préservée (secteur forestier, élevage dominant) et une zone aval soumise à plus forte pression (grosses exploitations agricoles spécialisées - céréales, oléo-protéagineux, cumul de rejets domestiques). L'état des cours d'eau est plutôt bon, notamment du point de vue écologique, mais il manque des connaissances sur la qualité actuelle des affluents.

Dans la perspective du maintien du bon état et d'une recherche d'excellence que l'on peut attendre de la part du futur parc national qui englobera une grande partie du bassin et constituera un élément clé du développement économique local, les principaux enjeux DCE sont : les obstacles à la continuité (une quinzaine d'ouvrages ressortent comme prioritaires) et l'insuffisance des ripisylves aux bénéfiques pourtant multiples (fonction épuratoire, favorise l'habitat des poissons, attrait paysager) et compatibles avec l'activité agricole (possibilités de prise en compte dans les aides PAC). Par ailleurs des pollutions diffuses chimiques posent problème : d'une part les HAP, issus de la combustion des hydrocarbures (transport, déchets, chauffage, qui circulent également par voie atmosphérique), sur lesquels le monde de la gestion de l'eau n'a guère pris, d'autre part les pesticides, liés à l'agriculture céréalière en aval du bassin versant. Le manque de données ne permet pas de qualifier plus précisément l'étendue de ce problème sur le bassin de l'Aujon.

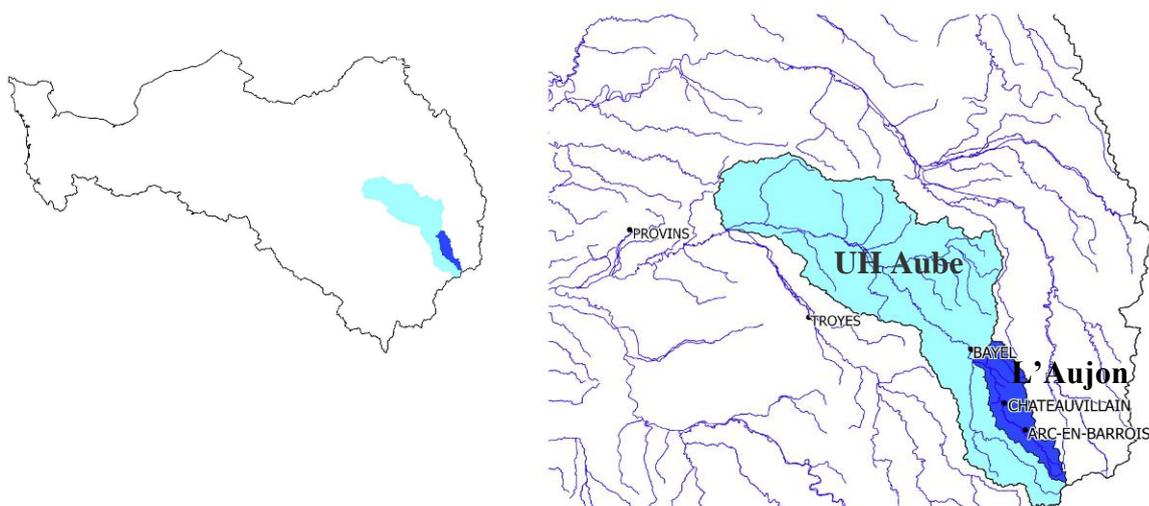
Le classement de l'Aujon en liste 2, qui oblige à une mise en conformité des ouvrages dans les 5 ans, pourrait être un moyen efficace d'atteindre les objectifs sur la restauration de la continuité écologique ; cependant ce sujet reste très controversé localement et de fortes réticences se font ressentir de la part des riverains mais aussi du Conseil général de la Haute-Marne, « allié » historique de l'Agence sur d'autres thématiques (assainissement, eau potable, restauration/entretien classique des rivières) : son président, ancien rapporteur de la loi sur l'eau de 2006, regrette une approche trop « intégriste » de la question par les acteurs étatiques : « *Les services de l'Etat veulent supprimer tous les barrages : c'est une mauvaise lecture de la loi sur l'eau, ce n'est pas l'esprit de la loi tel que nous l'avons conçue, et c'est un gaspillage de l'argent public !* » ; sans compter que certains riverains font également obstacles aux opérations classiques d'entretien du cours d'eau.

Pour assurer la préservation de la bonne qualité globale des cours d'eau du bassin versant de l'Aujon, améliorer les connaissances en vue de mieux prioriser les actions et mettre en place une structure de gestion concertée à l'échelle du bassin versant semblent deux mesures prioritaires. Le seul syndicat de rivière existant dispose de moyens très limités et ne couvre qu'une faible partie du bassin (30% de la surface totale).

## Sommaire

<b>1. Une tête de bassin à l'hydrologie fragile .....</b>	<b>4</b>
1.1. Un bassin amont plutôt préservé mais présentant des altérations morphologiques et des obstacles à la continuité écologique .....	4
1.2. Un bassin très rural .....	7
1.3. Une qualité plutôt bonne.....	8
1.4. Les enjeux prioritaires : maintenir le bon état écologique et rétablir la continuité écologique .....	11
<b>2. Des actions classiques d'entretien du cours d'eau sur le périmètre de l'unique syndicat et des chantiers importants contre les pollutions domestiques et agricoles.....</b>	<b>12</b>
2.1. Le syndicat de l'Aujon : du curage à l'entretien du cours d'eau.....	12
2.2. Des actions de restauration sur l'Aujon et la Dhuy et une meilleure maîtrise des pollutions d'élevage depuis les années 2000.....	13
2.3. Depuis 2009 : la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion du cours d'eau et des projets importants de remise à niveau de stations d'épuration qui émergent .....	13
<b>3. Principaux facteurs facilitants et freins .....</b>	<b>15</b>
3.1. Un bassin versant très forestier, compris dans le périmètre d'un futur parc national .....	16
3.2. Des freins importants à l'émergence d'actions pour la continuité écologique et la restauration morphologique des cours d'eau.....	19
<b>4. L'atteinte des objectifs 2015 : un cours d'eau plutôt bien préservé mais encore des pistes d'amélioration possibles.....</b>	<b>20</b>
<b>5. Annexes.....</b>	<b>21</b>
5.1. Liste des entretiens réalisés par SEPIA Conseils .....	21
5.2. Bibliographie .....	21

## Aperçu panoramique



Principales caractéristiques en 2012	
<b>Hydrographie</b>	Bassin de l'Aujon, affluent de l'Aube Rivière principale : l'Aujon, 1 masse d'eau classée « petit cours d'eau » 5 affluents classés en masses d'eau « très petits cours d'eau » : le gorgeot, la maison dieu, ruisseau la dhuy, le brauze, la renne <b>480 km<sup>2</sup> de bassin versant, 112 km de linéaire total pour les 6 masses d'eau</b>
<b>Objectifs DCE</b>	Le plus souvent : Bon Etat Ecologique 2015, Bon Etat Chimique 2015 Exceptions : l'Aujon (FRHR15 : Bon Etat Ecologique 2015, Bon Etat Chimique 2027), le ru de la maison dieu (FRHR15-F1111100, Bon Etat Ecologique 2021, Bon Etat Chimique 2015) et ruisseau du gorgeot (FRHR15-F1102000, <b>Très Bon Etat Ecologique 2015</b> )
<b>Etat 2009/2010</b>	L'Aujon et la Renne en bon état écologique. Pas de connaissance sur les autres affluents. Etat chimique mauvais pour l'Aujon et la Renne (HAP et herbicide isoproturon en 2008-2009)
<b>Forces motrices</b>	Un secteur principalement forestier (54 % du BV) Une agriculture présente sur « seulement » 44 % du BV, avec un contraste amont/aval : polyculture-élevage dans le tiers amont, céréaliculture plus en aval Une industrie bien présente et variée (travail du bois, cristallerie, emballage plastique, matériel électrique). Une population de très faible densité (6 800 habitants, 14 habitants/km <sup>2</sup> ) et vieillissante.
<b>Pressions Principales</b>	Rejets ponctuels urbains, hydromorphologie (continuité et recalibrage), pollutions diffuses agricoles
<b>Outils de gestion</b>	Aujourd'hui : ni contrat ni de SAGE Un programme pluriannuel d'entretien porté par un syndicat de bassin versant A Longchamp-sur-Aujon : Contrat territorial 2003-2008 porté par la CC de la Région de Bar-sur-Aube
<b>Travaux aidés (thématiques PDM)</b>	2009-2012 : 183€/hab/an, dont Pollutions ponctuelles 173 €, milieux aquatiques-humides 6 € 1997-2008 : 15€/hab/an, dont Pollutions ponctuelles 11 €, milieux aquatiques-humides 3 €

## 1. Une tête de bassin à l'hydrologie fragile

### 1.1. Un bassin amont plutôt préservé mais présentant des altérations morphologiques et des obstacles à la continuité écologique

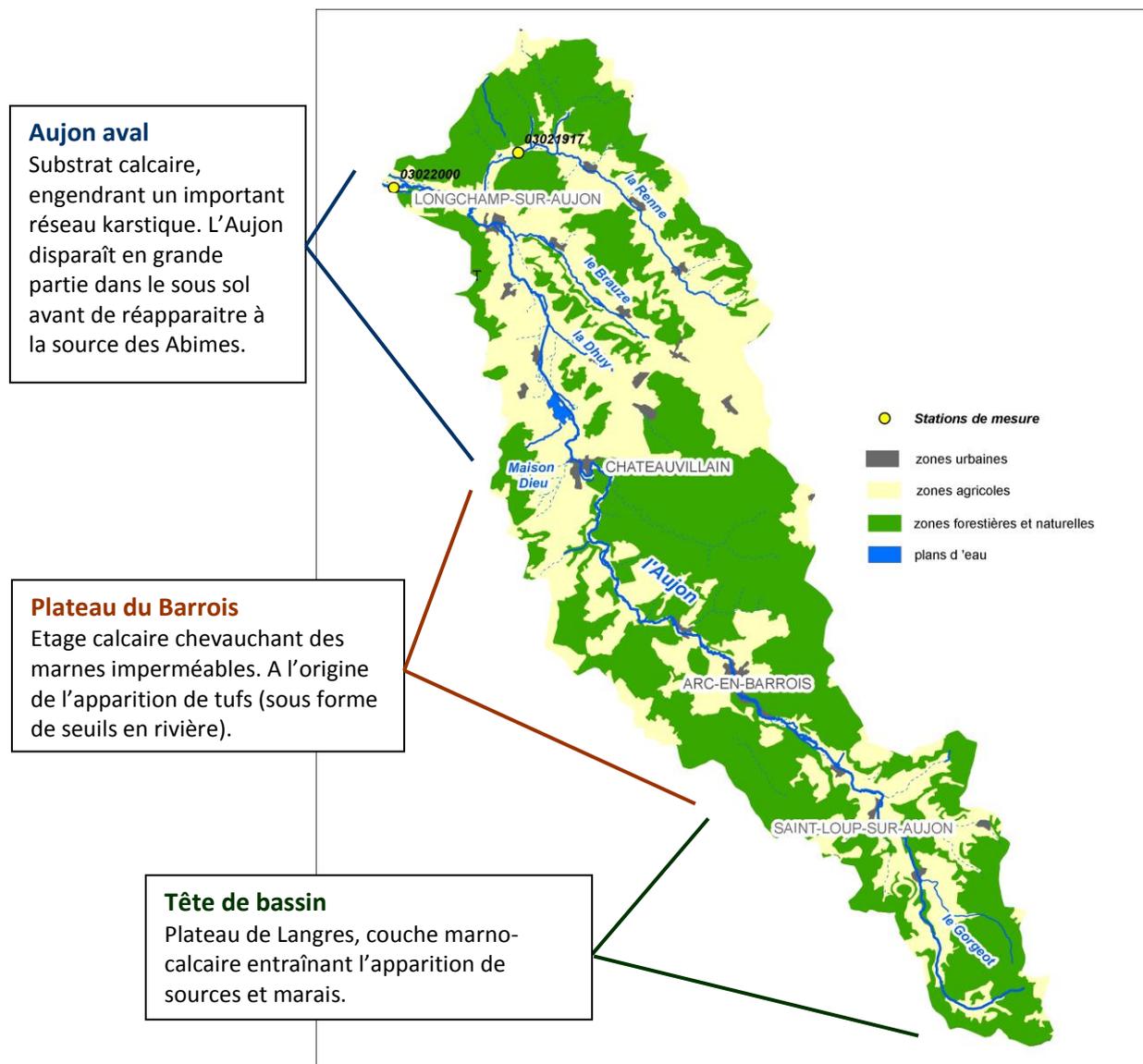
L'Aujon prend sa source en Haute-Marne sur le plateau de Langres et conflue avec l'Aube au niveau de la commune de Longchamp-sur-Aujon, dans le département de l'Aube. Son bassin versant, d'une superficie de 480 km<sup>2</sup>, compte 6 masses d'eau :

- L'Aujon de sa source au confluent de l'Aube, classé « petit cours d'eau », long de près de 70 km
- 5 affluents secondaires classés « très petit cours d'eau » : ruisseau du Gorgeot, ru de la Maison Dieu, ruisseau de la Dhuy, ruisseau le Brauze, ruisseau la Renne).

**Le linéaire total de ces masses d'eau est de 112 km, soit une densité de 0,23 km / km<sup>2</sup>, ce qui est relativement faible pour un bassin amont mais qui s'explique par la géologie calcaire karstique.**

Les écoulements souterrains sont non pérennes, peuvent fortement fluctuer et n'apportent aucun soutien à l'étiage. Les cours d'eau du territoire de l'Aujon amont sont souvent très petits, et peuvent subir des étiages sévères, voire des assecs estivaux. **La petite taille des cours d'eau les rend très vulnérables aux différentes pressions**, compte tenu de la faible dilution possible des apports polluants :

- l'impact des rejets urbains dans les petits cours d'eau est parfois très marqué;
- les rejets diffus peuvent aussi dégrader sensiblement la qualité.



**L'Aujon s'écoule pour une grande partie dans un milieu préservé**, entouré principalement de massifs forestiers, dans une zone peu habitée. La présence de plusieurs marais tufeux sur le bassin versant amont s'explique par la géologie karstique du territoire.

De sa source, sur le plateau de Langres, jusqu'à la commune d'Arc-en-Barrois a été mis en place un site Natura 2000 comprenant 12 habitats d'intérêt communautaire : « la Vallée de l'Aujon de Chameroy à Arc-en-Barrois ». La vallée de l'Aujon possède des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) parmi lesquelles on peut citer la forêt d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain, ainsi que 8 marais.



**L'Aujon près de Saint-Loup-sur-Aujon, sur la partie amont du bassin versant**

© OTSI Pays de Langres - photo : Jean-François Feutriez

Le bassin versant de l'Aujon comprend plusieurs réservoirs biologiques (tous n'étant pas des masses d'eau SDAGE) dont le ruisseau du Gorgeot, nouvellement classé en liste 1 au titre de l'article 214-17 et avec un objectif de très bon état écologique pour 2015.

*« Le Gorgeot est connu pour être le siège de nombreuses frayères à truite. Le Gorgeot ne connaît aucun obstacle de sa source à sa confluence avec l'Aujon, à l'entrée de Rochetaillée. Ainsi, la liaison de ce réservoir avec le corridor écologique qu'est l'Aujon se fait sans difficulté (seules quelques buses de passages de route et chemin).*

*» (Source : Étude sur l'Aujon réalisée par le GIP des forêts de Champagne et Bourgogne cf. Bibliographie ; une carte du périmètre de l'étude est donnée p.16)*

**Cependant, l'Aujon a subi des altérations morphologiques, présente plusieurs obstacles à la continuité écologique et souffre d'une ripisylve insuffisante sur certains tronçons**

De manière générale, les altérations observées sur le linéaire sont le piétinement des bovins, une ripisylve parfois clairsemée voire absente<sup>1</sup> (ayant été détruite), des ouvrages hydrauliques qui ne sont bien souvent plus manœuvrés, des étangs artificiels en barrage ou en dérivation sur le cours d'eau.

L'Aujon a été classé en liste 2, une quinzaine d'ouvrages ont été reconnus par la DDT comme concernés par ce classement. Le PDPG 52 (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) met en évidence 16 ouvrages prioritaires pour la restauration de la libre circulation piscicole. On peut aussi indiquer l'impact local de la création dans les années 1980 du golf d'Arc-en-Barrois, autour de l'Aujon, qui a mené à une modification du tracé de la rivière.

L'étude du GIP sur l'Aujon a permis de détailler plus précisément les altérations existantes et le type d'obstacles au franchissement piscicole (cf. tableau page suivante). 56 ouvrages ont été recensés par cette étude dont 50% infranchissables.

On peut notamment citer les aménagements sur le site de la « ferme de Crilley » située au niveau des sources de l'Aujon. Il s'agit d'un domaine de chasse de 700 ha, constitué d'une forêt privée et clôturée. Ce domaine intègre plusieurs étangs en série sur le cours d'eau créant des barrages et provoquant un réchauffement des eaux. Par ailleurs, une concentration importante de sangliers conduit à la dégradation des berges.

<sup>1</sup> Cf. référentiel SYRAH. La plaquette « les ripisylves » de Rhin-Meuse montre de manière très pédagogique leurs bénéfices pour la qualité de la ressource et des habitats aquatiques, en complément des bandes enherbées et leur compatibilité avec l'activité agricole (possibilité de prise en compte dans le calcul des aides PAC)

Tronçon	Particularités	Enjeux
De la source de l'Aujon à la fin du parc de la ferme de Crilley	Parc à sangliers, prairies non pâturées	- ouvrages : 4 étangs en barrage, infranchissables - piétinement des berges par les sangliers - ripisylve non renouvelée dans la partie aval de la zone
De la fin du parc de la ferme de Crilley à l'aval de Courcelles-sur-Aujon	Vallée peu large, prairies entourées de bandes forestières	- ouvrages infranchissables - réservoirs biologiques non connectés - ripisylve presque inexistante à Chameroy et Saint-Loup - beaucoup de passages à vaches - étangs en barrages sur affluents
De l'aval de Courcelles-sur-Aujon à l'amont de Montribourg (dont Arc-en-Barrois)	Large vallée, présence de prairies et cultures	- ouvrages infranchissables - pas de ripisylve forestière, discontinue - piétinement : troupeaux importants - étangs en dérivation
De l'amont de Montribourg jusqu'à la source des Abîmes à Châteauvillain (y compris parc aux daims)	Début du SIAH, retour à vallée peu large, avec prairies et bandes forestières	- ouvrages infranchissables - assec fréquent de l'Aujon - ripisylve clairsemée - un étang en barrage - piétinement mais limité
De la source des Abîmes jusqu'à l'autoroute A5	Large rivière et vallée, surtout cultures, ripisylve discontinue	- ouvrages infranchissables - ripisylve clairsemée, mais avec endroits denses - étangs : pisciculture en dérivation - légère pression bovine

**Particularités et classement des enjeux relatifs à la continuité écologique pour chaque tronçon défini sur le périmètre d'intervention du GIP pour le futur parc national**

*D'après l'étude du GIP sur l'Aujon*



**Vallée de l'Aujon, parc aux daims de Châteauvillain, une ripisylve clairsemée**

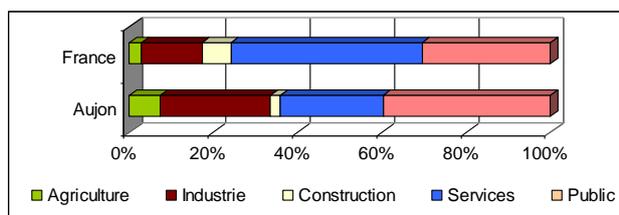
© Agence Philippe Thomas

**L'Aujon reste toutefois une rivière globalement préservée et les dégradations observées sont bien plus limitées que sur les autres cours d'eau du département.**

## 1.2. Un bassin très rural

Les 41 communes du territoire comptent 6 800 habitants en 2009 avec une seule ville de plus de 1 000 habitants : Chateavillain (1 677 habitants) qui représente 25% de la population du territoire. La densité de population du territoire est très faible : 14 habitants/km<sup>2</sup> largement inférieure à la moyenne nationale (116 habitants/km<sup>2</sup>). Depuis 1990, la population a diminué. La baisse entre 1999 et 2009 est de près d'une centaine d'habitants. Elle provient d'un solde naturel négatif que le solde migratoire ne compense que très partiellement.

L'agriculture et l'industrie ont un poids relativement élevé par rapport à la moyenne nationale, avec 7% d'actifs pour l'agriculture contre 3% en France et 26% d'emplois industriels contre 14% en France. Cela est lié au faible taux d'emplois pour les services, qui s'explique par l'absence de grandes villes sur le territoire.

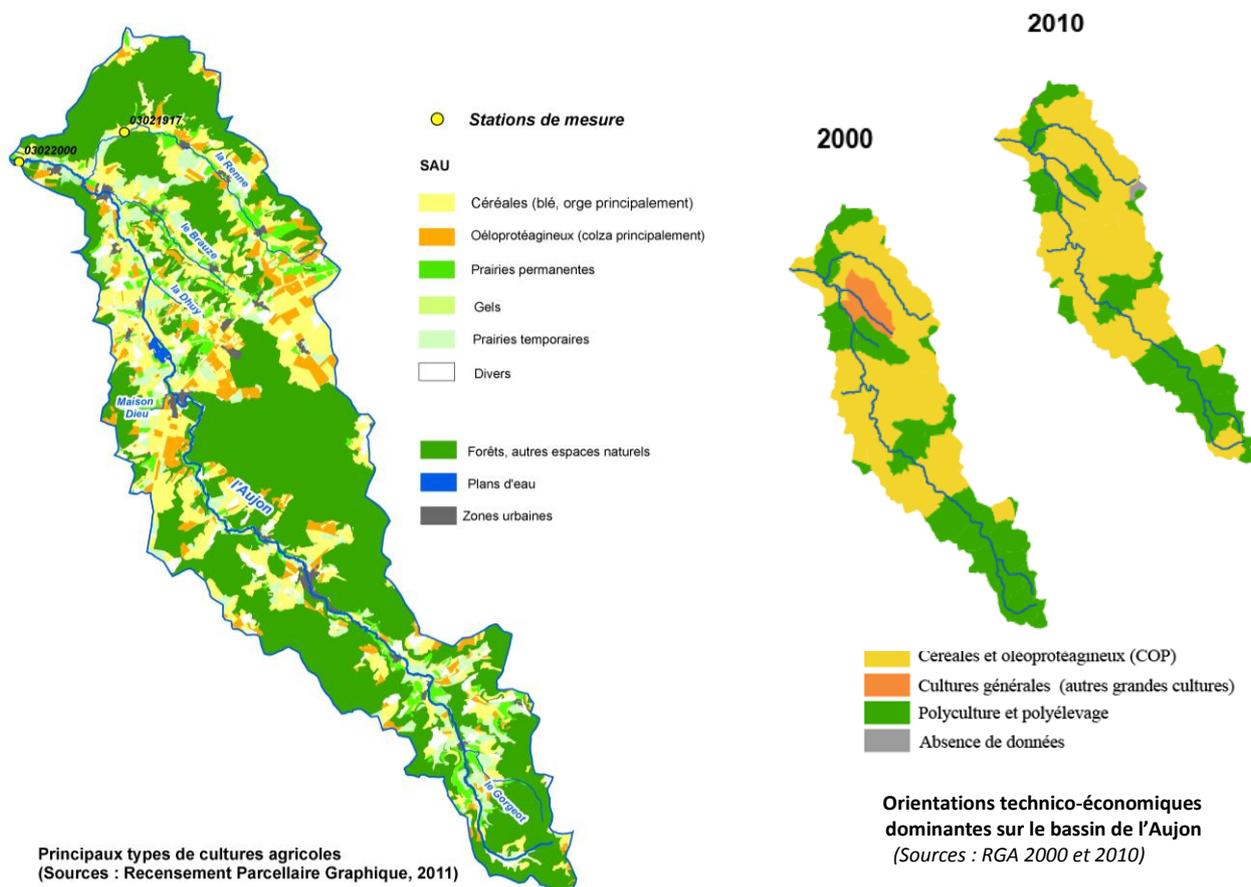


Répartition des emplois par grand secteur d'activité  
(Ecodécision d'après INSEE)

Les activités industrielles les plus importantes de ce territoire sont :

- La fabrication de meubles (Maranville) et d'outils en bois (Edme Lacroix Maranville)
- La spécialité du verre et du cristal à Bayel (Cristallerie Royales de Champagne)
- La fabrication d'emballage plastique (Sealed Air Packaging à Arc-en-Barrois)
- La fabrication de matériel électrique (Schurter à Arc-en-Barrois)

La Surface Agricole Utile (SAU) ne représente que 44 % de ce bassin, qui reste un secteur essentiellement forestier (la forêt représente plus de 50 % de l'occupation du sol). Cette SAU est restée stable sur 1988-2010. Les terres agricoles sont plutôt situées sur la partie aval du bassin, avec une petite partie amont orientée vers la polyculture et l'élevage et une large partie aval plus tournée vers les céréales et les oléo protéagineux (blé, orge, colza principalement en 2011).



Conséquence : à l'échelle du bassin versant, la part des terres labourables dans la SAU est très importante : 85% de la SAU contre 80% sur le bassin Seine-Normandie

Les exploitations sont de grande taille : 144 ha en moyenne, soit le double de celle du bassin Seine-Normandie. Cette concentration s'accompagne d'une baisse de l'emploi rapporté à la SAU : 1,99 UTA/100 ha en 1999, mais seulement 1,11 UTA/100 ha en 2009 (UTA : unités de travail annualisé).

Ces caractéristiques de l'agriculture du bassin de l'Aujon ne sont pas favorables à la protection de la ressource en eau : les grandes exploitations sont plus spécialisées, et la céréaliculture est fortement utilisatrice d'intrants et de produits phytosanitaires. D'après les personnes rencontrées, il y a en revanche peu de problématiques d'irrigation ou de drainage sur l'Aujon.

**La pression humaine reste malgré tout faible à l'échelle du bassin de l'Aujon.**

Ce bassin bénéficie en particulier de la présence importante de la forêt (plus de 50% du territoire) et d'une population peu dense (14 habitants/km<sup>2</sup>) : les activités anthropiques sont limitées, avec seulement quelques bourgs, quelques industries et des exploitations agricoles, essentiellement en aval.

« Sur le territoire, il s'agit d'une ruralité profonde, les habitants respectent plutôt la nature, l'eau, la forêt. Les habitants sont très attachés à la rivière. C'est une population d'agriculteurs, d'artisans. Il y a également beaucoup de retraités. Il s'agit d'un territoire qui se dépeuple : les jeunes partent, la population vieillit. » (Elu)

### 1.3. Une qualité plutôt bonne

Evolution de l'état écologique des cours d'eau principaux, mesuré aux stations :

Nom ME	Code ME	Objectifs		Etat 2002-2004			Etat 2006-2008			Etat 2010-2011			Station de mesure	Paramètres déclassants DCE en 2010-2011
		Ecologique	Chimique	Ecologique	Par. Physico_Chimi.	Par. Biologiques	Ecologique	Par. Physico_Chimi.	Par. Biologiques	Ecologique	Par. Physico_Chimi.	Par. Biologiques		
L'Aujon de sa source au confluent de l'Aube	FRHR15	BE 2015	BE 2027	2	72	72	2	69	77	2	69	78	03022000 Longchamps-sur-Aujon	néant
ruisseau la Renne	FRHR15-F1140600	BE 2015	BE 2015				2	70	86	2	69	90	03021917 Rennepont	néant
ruisseau du Gorgeot	FRHR15-F1102000	TBE 2015	BE 2015											?
ru de la Maison Dieu	FRHR15-F1111100	BE 2021	BE 2015											?
ruisseau la Dhuy	FRHR15-F1120600	BE 2015	BE 2015											?
ruisseau le Brauze	FRHR15-F1138000	BE 2015	BE 2015											?

Ecodecision d'après données AESN

Etat en indice de qualité, de 1 à 100

Classe de qualité (seuils DCE)

A noter que le ruisseau du Gorgeot a fait l'objet d'un suivi spécifique de sa qualité en 2012, le temps d'une campagne ciblée d'acquisition de données sur l'UH Aube afin d'en faire une monographie.

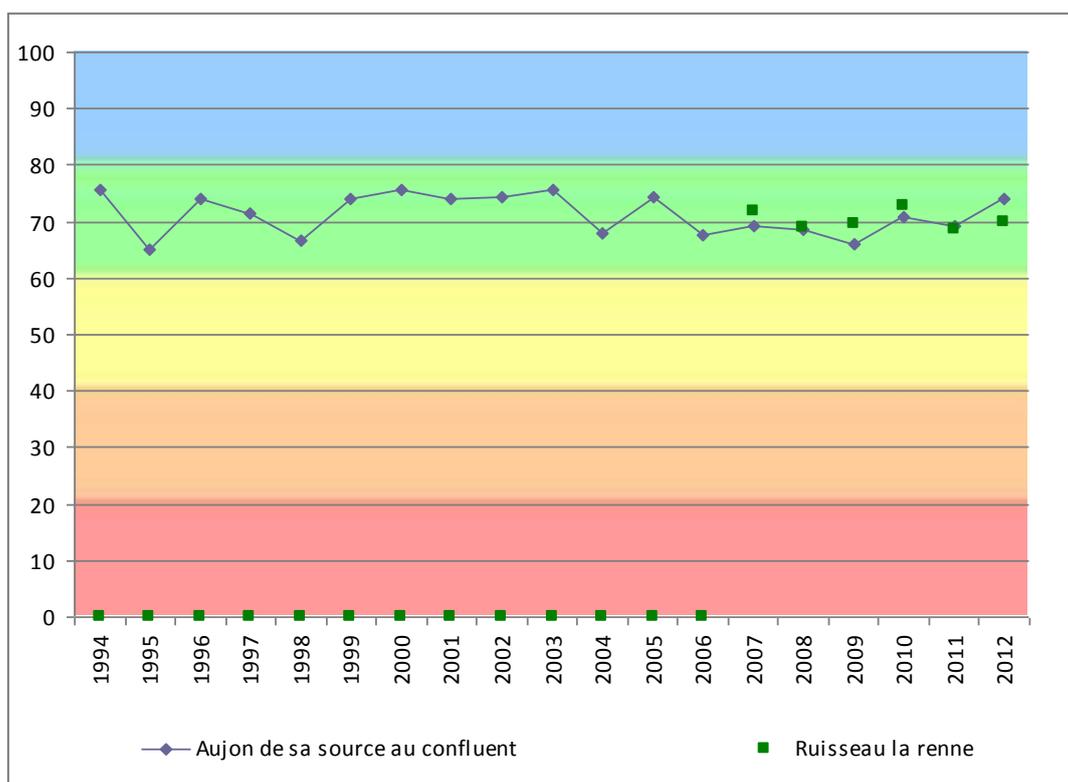
Classes de qualité			Indice
	classe 1	très bonne	80 à 100
	classe 2	bonne	60 à 80
	classe 3	moyenne	40 à 60
	classe 4	médiocre	20 à 40
	classe 5	mauvaise	0 à 20
	Données manquantes		

Méthode mise au point par M. Roulier (AESN)

Globalement, les stations de mesure présentent une qualité « bonne », mais seules deux stations sont renseignées. Sur le cours d'eau principal du territoire, l'Aujon, la tendance générale est au maintien d'une bonne qualité écologique. Les paramètres physico-chimiques se maintiennent en classe « bonne » et les paramètres biologiques oscillent entre les qualités « bonne » et « très bonne ».

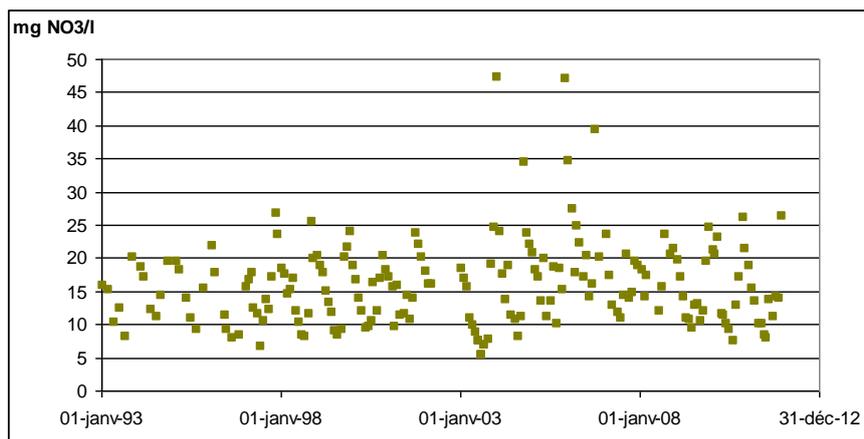
En ce qui concerne l'état chimique, il est mauvais pour l'Aujon et la Renne du fait des HAP (polluants toujours présents comme souvent dans l'ensemble du bassin, provenant des combustions : automobiles, chauffage, industrie). Dans les dernières mesures (2008-2009), on note aussi un dépassement de NQE pour l'isoproturon (pesticide de type herbicide). Ce point n'a pas été souligné par les acteurs durant les entretiens. Un autre dépassement détecté en 2008-2009 (Diphényléthers bromés, polluant industriel) illustre les difficultés encore rencontrées pour caractériser l'état chimique : les résultats ont été qualifiés d'incorrects au niveau de la consolidation effectuée par le siège de l'Agence (DEMAA). L'Aujon est un des sites suivis par une étude écotoxicologique du PIREN Seine sur 2012-2014, ce qui devrait permettre de mieux connaître l'état chimique de la rivière et de comprendre l'impact des micropolluants sur les peuplements.

Sur la courbe de l'indice annuel de qualité ci-dessous, il n'apparaît pas d'évolution significative sur 20 ans. On observe ainsi que la qualité s'est maintenue en classe « bonne » sur l'Aujon depuis 1994. Pour la Renne, les mesures démarrent en 2007 et indiquent une classe « bonne » chaque année sans exception.



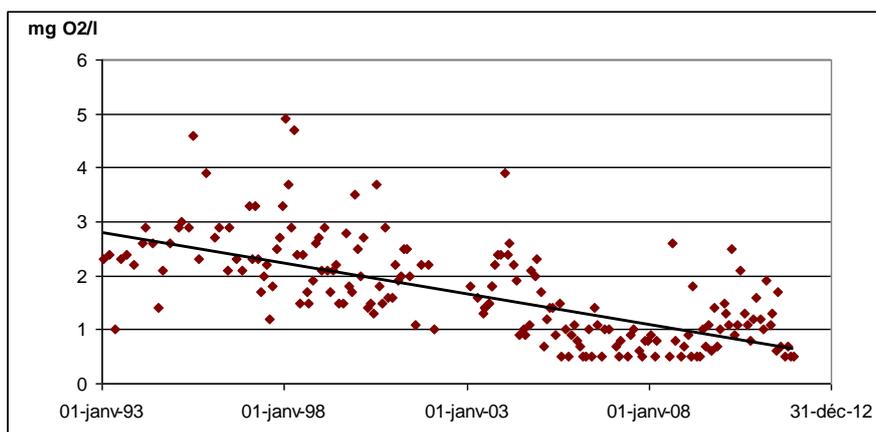
**Evolution de l'indice annuel de qualité physico-chimique**

Source : Ecodecision d'après données AESN, données rapportées aux seuils DCE

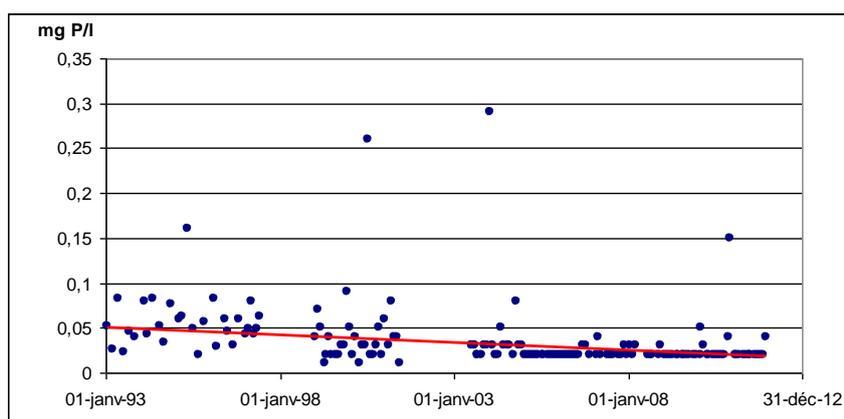


**Evolution des teneurs en nitrates (mgNO<sub>3</sub>/l) (Source : Ecodecision d'après données AESN)**

La courbe d'évolution des nitrates confirme le phénomène de teneurs particulièrement élevées en 2004-2006, qui reste en dessous du seuil du bon état (50 mg NO<sub>3</sub>/l) et qui n'apparaît plus ensuite. Par ailleurs, ces teneurs sont le plus souvent au-dessus du seuil du très bon état (10 mg NO<sub>3</sub>/l), ce qui contribue à expliquer la stagnation de l'indice global de la qualité physico-chimique annuelle présenté plus haut.



**Evolution des teneurs en matières organiques (DBO<sub>5</sub> en mg O<sub>2</sub>/l) (Source : Ecodecision d'après données AESN-DSAm)**



**Evolution des teneurs en phosphore total (mg P/l) (Source : Ecodecision d'après données AESN-DSAm)**

Les courbes d'évolution des matières organiques (DBO<sub>5</sub>) et du phosphore total font apparaître un phénomène différent de tendance à la baisse des teneurs, qui résulte de la baisse des apports domestiques et industriels. Pour ces deux paramètres, la classe de qualité DCE était bonne dans les années 1990, pour devenir très bonne maintenant.

Les données biologiques disponibles montrent une amélioration depuis les années 90 pour l'Aujon, depuis une qualité globale « moyenne » pour atteindre une qualité « très bonne ». Si on regarde chaque indicateur séparément, on retrouve cette évolution pour l'indice macro-invertébrés (IBGN). Pour l'indice diatomées, les données sont insuffisantes pour analyser une tendance. Pour l'indice poissons, l'amélioration apparaît fragile, voire incertaine. Les données biologiques ne sont disponibles pour la Renne que depuis 2007. Elles semblent indiquer un très bon état, mais l'absence de données pour l'indice poissons laisse subsister un doute.

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
IBD																	17	20
IBGN	11	12	13	16	15		14	13	15	17	14	16	15	14	18			
IPR		15,2	12,6	15,3	15,5	10,4	13,2	16,7	14,5	18,7	14,9	18,3	15,1	19,4	15,2	12,6	15,3	

Evolution de la qualité biologique de l'Aujon à Longchamps-sur-Aujon

Source : Ecodecision d'après données AESN

	2007	2008	2009	2010	2011
IBD	19,3	17,8	19,8	18,4	19,5
IBGN	13	17	17	18	17

Evolution de la qualité biologique de la Renne à Longchamps-sur-Aujon

Source : Ecodecision d'après données AESN

#### 1.4. Les enjeux prioritaires : maintenir le bon état écologique et rétablir la continuité écologique

**Le 1<sup>er</sup> enjeu prioritaire est de maintenir le bon état écologique du cours d'eau et de ses affluents.** Il est important de préserver cette ressource, située dans une zone très forestière et en partie incluse dans le futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Pour cela, une des actions prioritaires est la mise en place d'une structure de gestion concertée à l'échelle du bassin versant, afin de prioriser les actions à mener et d'assurer un entretien régulier des cours d'eau. Il est aussi utile de poursuivre l'effort actuel pour lutter contre la pollution par les rejets domestiques (assainissement collectif et non collectif).

**Le 2<sup>e</sup> enjeu est le rétablissement de la continuité écologique pour l'Aujon, nouvellement classé en liste 2 :** les ouvrages hydrauliques infranchissables devront donc être mis en conformité avec la législation d'ici 2017. Plus d'une quinzaine d'ouvrages ont été mis en avant par la DDT lors de la proposition de classement.

Par ailleurs, des problèmes sur la qualité chimique des eaux ont été relevés avec des pollutions aux HAP et à l'isoproturon (un herbicide). La pollution aux diphényléthers bromés n'a pas été confirmée.

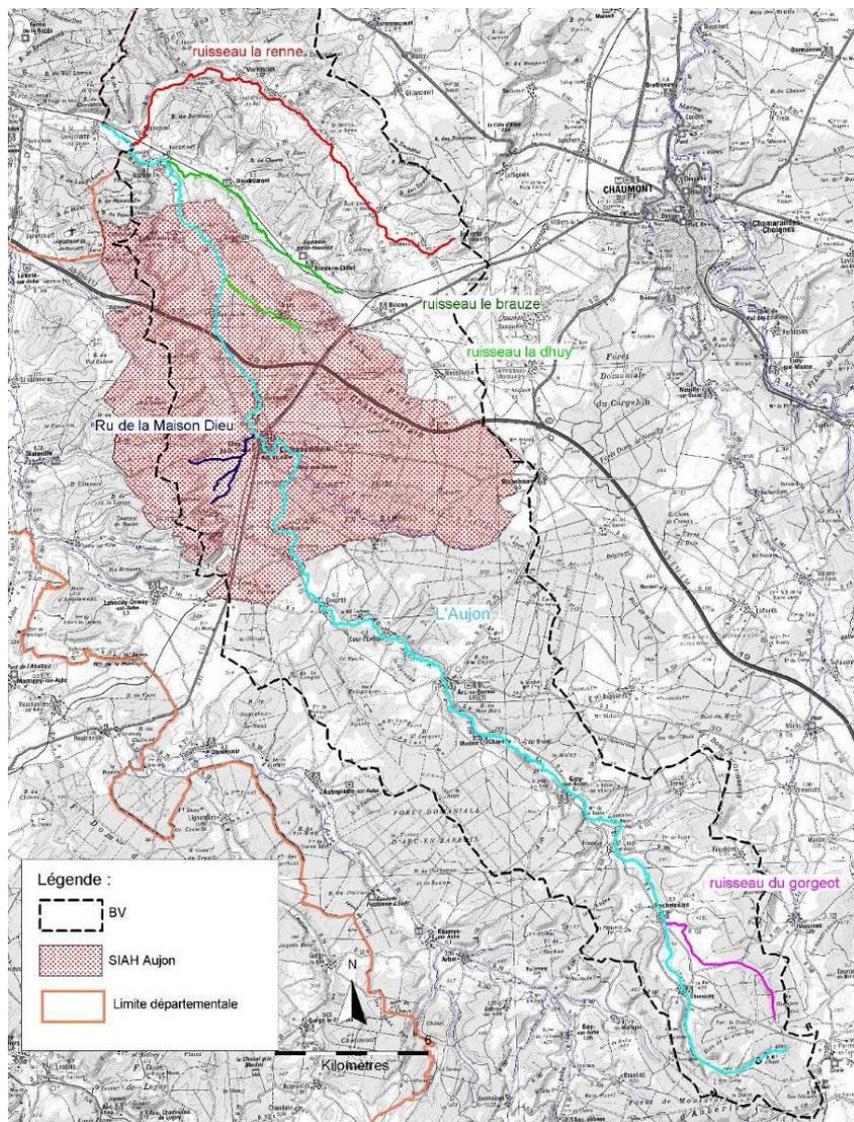
Même si de l'avis de plusieurs acteurs rencontrés, le bon état écologique est déjà atteint sur l'ensemble des cours du bassin versant, il faut rappeler qu'il n'y a que deux stations de mesures de la qualité sur le bassin (une en aval de l'Aujon et une en aval de la Renne). **Il est donc important de développer la connaissance sur les affluents afin de valider les enjeux et de dégager d'éventuels nouveaux axes d'actions pour les années à venir.**

## 2. Des actions classiques d'entretien du cours d'eau sur le périmètre de l'unique syndicat et des chantiers importants contre les pollutions domestiques et agricoles

### 2.1. Le syndicat de l'Aujon : du curage à l'entretien du cours d'eau

Depuis les années 60, plusieurs communes s'étaient groupées autour d'un syndicat pour curer l'Aujon, « le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Aujon ». Un des objectifs était de limiter les inondations sur la route. Cette structure a entrepris, entre 1960 et 1970, de lourds travaux de rectification et de calibrage du lit de l'Aujon.

En 1995, les statuts du syndicat ont été repris, donnant naissance au **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée de l'Aujon** qui regroupe 5 communes en aval (Châteauvillain, Cirfontaines-en-Azois, Pont-la-Ville, Aizanville, Orges) et représente ainsi **30% de la surface totale du bassin versant**. Le SIAH est chargé de l'entretien de l'Aujon et d'un de ses affluents, la Dhuy.



**Syndicat de l'Aujon**

Source : SATER Conseil Général 52

## 2.2. Des actions de restauration sur l'Aujon et la Dhuy et une meilleure maîtrise des pollutions d'élevage depuis les années 2000

### Des actions de restauration classiques sur l'Aujon et la Dhuy lancées par le SIAH en 2000

Le SIAH de l'Aujon a lancé en 1998 une « étude des incidences des aménagements sur l'écoulement des eaux et sur les milieux aquatiques et annexes de la rivière » pour identifier les travaux à engager sur l'Aujon et sur la Dhuy.

Cette étude a été suivie par des travaux **de restauration en 2000 d'un montant de 215 000 €**. Il s'agissait avant tout de restaurer la ripisylve et de rétablir les écoulements naturels du cours d'eau. Cette opération était donc assez lourde avec notamment des renforcements de seuils et des protections de berges mais il n'était déjà plus question de curer ou de rectifier le cours d'eau. Cette étude et ces travaux marquent donc bien un tournant dans la gestion du cours d'eau par le syndicat : « *Auparavant il s'agissait de nettoyer l'Aujon, de curer, et de faire au maximum une sorte de canal. Maintenant on prend plus conscience du milieu naturel, de l'environnement.* » (Elu). Cette phase de restauration a été suivie par un plan de gestion pluriannuel du cours d'eau à partir de 2009 (cf. chapitre 2.3 ci-dessous).

### D'autres actions sur le bassin versant, essentiellement tournées vers les systèmes d'assainissement des collectivités et la maîtrise des pollutions d'élevage

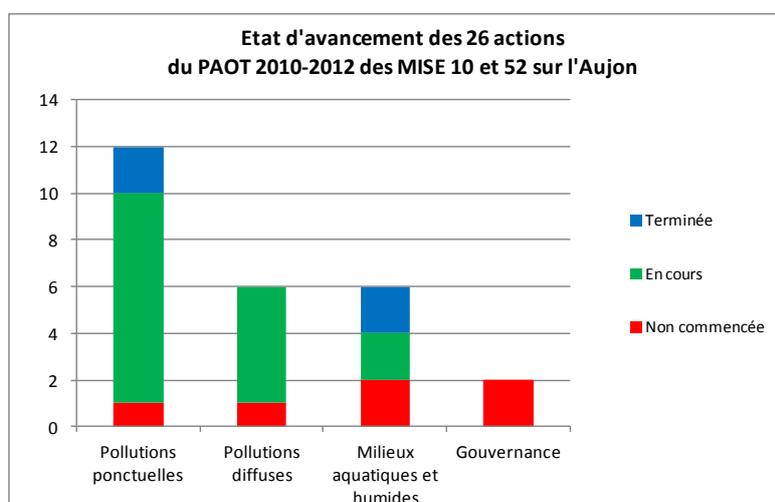
La moitié des aides de l'Agence correspondant aux « pollutions ponctuelles » sont des aides pour l'amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage (environ 400 000 € versés entre 1998 et 2001).

A noter également un contrat territorial qui était porté par la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube entre 2003 et 2008, et qui comprenait sur le bassin versant de l'Aujon, la ville de Longchamp-sur-Aujon, dernière commune avant la confluence de l'Aujon avec l'Aube. Cependant, il n'y a plus de contrat avec la CC de Bar-sur-Aube et de manière générale, cette Communauté de Communes ne souhaite pas mener de travaux sur les ouvrages.

## 2.3. Depuis 2009 : la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion du cours d'eau et des projets importants de remise à niveau de stations d'épuration et des réseaux qui émergent

Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement des actions des PAOT 2010-2012 sur l'Aujon (PAOT de la MISE de la Haute-Marne et de la MISE de l'Aube) et le montant comparé des travaux aidés par l'Agence de l'Eau sur la période 1997-2008 puis sur la période 2009-2012.

Le PAOT de l'Aujon présente un assez bon taux d'avancement avec moins d'1/4 des actions non commencées (reste 6 actions à commencer dont 4 sur les milieux aquatiques et la gouvernance). La majorité des actions sont en cours (environ 60%). 4 actions sur 26 soit 15% des actions sont terminées.



Etat d'avancement du PAOT 2010-2012 sur le bassin de l'Aujon (Source : SIPDM, septembre 2012)

	Mt travaux aidés (€) Cumul 1997-2008	Mt travaux aidés (€) /an/habitant sur 1997-2008	Mt travaux aidés (€) Cumul 2009-2012	Mt travaux aidés (€) /an/habitant sur 2009-2012
Pollutions ponctuelles	837 625	10.8	4 173 782	172.7
Pollutions diffuses	71 006	0.9	105 339	4.4
Milieux aquatiques et humides	230 046	3.0	133 300	5.5
<b>Total général</b>	<b>1 138 677</b>	<b>14.7</b>	<b>4 412 421</b>	<b>182.6</b>

**Montants des travaux aidés par l'Agence sur le bassin de l'Aujon, par rubrique du PDM,  
sur 1997-2008 et 2009-2012 (Source : AESN, AIDES, octobre 2012)**

**L'essentiel des actions est concentré sur l'assainissement : ces actions représentent 95% des travaux aidés par l'Agence entre 2009 et 2012.**

**Elles concernent en particulier 3 chantiers importants en cours et à venir sur les stations d'épuration de Châteauvillain, d'Arc-en-Barrois et de Longchamp-sur-Aujon.**

Ces actions ont multiplié par 17 le budget de lutte contre les pollutions ponctuelles par an et par habitant sur 2009-2012 ( par rapport à 1997-2008).

Sur Châteauvillain, il est prévu une nouvelle station d'épuration de 4 000 EH dont 2 000 EH pour le bourg et 2 000 EH pour le futur projet de parc « Animal Explora ». La STEP de Châteauvillain date de plus de 20 ans, une augmentation de la performance à court terme est donc nécessaire, la mise en route est prévue pour 2014, mais le projet va peut-être être retardé à cause d'une incertitude qui pèse actuellement sur le repreneur du projet « Animal Explora ».

La station d'épuration d'Arc-en-Barrois est également obsolète. Le projet de rénovation consiste à fiabiliser le traitement des boues et à améliorer la performance sur le phosphore. L'appel d'offres doit être lancé en 2013. La station d'épuration de Longchamp-sur-Aujon doit aussi bientôt être réhabilitée, notamment à cause de problème de départ de boues sur cette STEP à boues activées. Le dossier de déclaration des travaux est déjà validé et les études sont en cours. Le projet est en phase de finalisation et devrait aboutir en 2013 par le démarrage des travaux.

En plus de ces opérations sur les stations d'épuration, il faut noter le lancement récent de travaux de mise en séparatif du réseau collectif dans les bourgs d'Arc-en-Barrois et de Châteauvillain ainsi qu'une opération de raccordement d'une cinquantaine d'habitations sur le réseau d'assainissement collectif à Arc-en-Barrois.

Au total, le montant des travaux aidés par l'Agence pour les opérations d'amélioration de la collecte et des stations d'épuration sur ces 3 communes représente 80% de celui des travaux sur la pollution ponctuelle.

#### **Une action phare sur l'assainissement non collectif**

Le maire de Coupray-sur-l'Aujon a lancé récemment une opération à l'échelle de sa commune pour la réhabilitation de 73 ouvrages d'assainissement non collectif (le montant des travaux retenus pour les aides Agence est d'environ 700 000 €). « *Le maire est un élu moteur, il organisait déjà des vidanges des fosses.* » (Agence de l'Eau).

#### **Des actions d'entretien et de restauration classiques du syndicat sur l'Aujon et une proposition d'extension de son périmètre d'intervention**

Depuis 2009, le syndicat a lancé un plan de gestion sur 5 ans (2009 à 2013) : il s'agit d'un programme d'actions plus léger, afin d'entretenir la phase de restauration précédente. Le programme de travaux s'élève à environ 35 000 € chaque année. En plus de travaux d'entretien de la végétation le long de l'Aujon et de la Dhuy, le syndicat a réalisé des petits aménagements piscicoles au niveau du ruisseau des Envers en 2009 et sur l'Aujon au niveau de Pont-la-Ville en 2011. Le programme d'actions prévoit aussi la mise en place de clôtures le long des cours d'eau et de passages à gué pour le bétail, lorsque le syndicat obtient l'accord du propriétaire. « *Au-delà de la ripisylve, le syndicat fait des actions sur la diversification des habitats, sur la restauration des berges et travaille en collaboration avec la fédération de pêche.* » (Agence de l'Eau)

Le PAOT 52 prévoit l'extension du syndicat à l'ensemble du bassin versant de l'Aujon et de la Renne, proposition faite dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Les actions indiquées comme non commencées pour les milieux aquatiques correspondent d'une part à la restauration de l'Aujon (PAOT 52), action qui nécessite en premier l'extension du syndicat, et d'autre part à la mise en transparence d'un ouvrage non franchissable à Longchamp-sur-Aujon (PAOT 10) : « l'ouvrage de Lassus ». Un

projet est en cours sur un autre ouvrage de Longchamp-sur-Aujon : la reprise d'une activité hydroélectrique est en cours sur « les ouvrages de la Pointerie », une passe à poissons est à construire.

Les autres actions indiquées dans le PAOT 10 sont plus génériques : mise en place d'abreuvoirs et de clôtures pour le bétail (action en cours), inventaire des frayères (action terminée) et classement des cours d'eau suivant l'article 214-17 (action terminée).

### **Les financements de l'Agence sur la thématique des pollutions diffuses ont concerné uniquement la protection réglementaire des captages d'eau potable**

Toutes les actions financées par l'Agence ne correspondent qu'à des actions liées aux périmètres de protection des captages. Il n'y a aucune action en cours à l'échelle des Aires d'Alimentation de Captages (AAC), qui engagerait le monde agricole. Or, l'enjeu reste présent sur ce bassin versant avec 5 captages prioritaires au titre du SDAGE (Châteauvillain, Montheries, Orges, Saint-Loup-sur-Aujon et Ternat). Les aides apportées par l'Agence jusqu'à présent sur les pollutions diffuses correspondent à des études et des travaux de base lors de la mise en place d'une DUP sur les captages. Cela montre un retard pris par les acteurs de l'eau potable sur le bassin.

Concernant la mise en œuvre du PAOT, l'action non commencée indiquée correspond à une démarche DUP à lancer sur la source des Dhuits à Montheries, le long du cours d'eau la Renne, pour le syndicat d'adduction de Colombey-les-deux-Eglises. Les actions en cours sont des actions plus générales, notamment liées à l'application de la directive nitrates et du plan national écophyto 2018.

A noter que la mission agronomique de protection des eaux de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, dont l'action est prioritairement tournée vers les captages Grenelle, ne travaille pas pour l'instant sur le bassin versant de l'Aujon.

## **2.4. Impacts des actions sur l'état des milieux**

Les efforts sur l'assainissement ont permis une amélioration de certains aspects de la qualité de l'eau sur toute la période étudiée (1993-2011), comme le montrent les courbes de tendance sur la DBO<sub>5</sub> et le phosphore total (p.10).

Il n'y a pas d'évolution pour le paramètre plus influencé par l'agriculture : les nitrates ; on reste dans le bon état sans évoluer vers le très bon état (cf. graphique p. 9).

**Avec la réduction des apports de type urbain en cours et à venir (cf. plus haut), les nitrates deviennent la raison principale de la stagnation de la qualité générale en qualité bonne et donc de la non-atteinte du très bon état dont serait capable a priori l'Aujon.**

## **3. Principaux facteurs facilitants et freins**

### **3.1. La définition des actions : un déficit de des connaissances, une comparaison PAOT et PTAP pas très aisée et une cohérence pas toujours optimale**

#### **Un frein à la définition des actions : le manque de connaissances et de leur mise à disposition du public sur la qualité des cours d'eau du bassin versant**

Une des difficultés sur le bassin est le manque de connaissances concernant l'état des affluents de l'Aujon, à l'exception de la Renne. Le manque de connaissances et de leur partage explique peut-être la perception contrastée de l'état du cours d'eau entre les différents acteurs rencontrés :

*« L'Aujon est surtout connu, les affluents, beaucoup moins, on est en tête de bassin versant. Gros problème : beaucoup d'ouvrages sur tout le linéaire. Mais également : cours d'eau fortement recalibré, très artificialisé surtout à l'aval problèmes de colmatage en particulier en lien avec l'activité agricole. A noter que l'Aujon est en bon état : l'enjeu est de maintenir ce bon état. »* (Agence de l'Eau)

*« Il y a 50 ans, il y avait des écrevisses à pattes blanches. La qualité est beaucoup moins bonne aujourd'hui : il n'y a plus d'écrevisses et de plus en plus de poisson blanc plutôt que de la truite, ce qui traduit notamment un réchauffement des eaux. L'état de la rivière reste tout de même globalement bon. L'Aujon est une petite vallée, encaissée, plutôt bien préservée, il n'y a pas de dégradation importante. »* (Elu)

## **Une programmation difficile à comparer entre le Plan Territorial d'Actions Prioritaires 2007-2012 de Seine Amont et les PAOT 10 & 52**

Le PTAP 2007-2012 de Seine Amont définit 4 priorités : améliorer la qualité des eaux, satisfaire les besoins en eau potable, reconquérir la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et humides et favoriser la gouvernance. Le bassin de l'Aujon est inclus dans l'UH Aube pour le PTAP et le niveau de détail est globalement moins important que dans le PAOT 10 et dans le PAOT 52.

Des points de convergence : on peut cependant noter que pour l'assainissement collectif, les communes de Longchamp-sur-Aujon, Châteauvillain, Arc-en-Barrois et Autreville-la-Renne sont mises en avant dans le PAOT et dans le PTAP.

Des points de divergence : la commune de Maranville est inscrite au PTAP comme priorité de niveau 2 mais n'est pas dans le PAOT 52 en ce qui concerne l'assainissement. Alors que le PAOT 52 inscrit que les actions de restauration nécessaires doivent être identifiées puis engagées sur l'Aujon, le PTAP identifie quant à lui 2 zones prioritaires pour améliorer la continuité des cours d'eau : autour de Châteauvillain et au niveau du ruisseau du Gorgeot.

A souligner également les difficultés de suivi entre les différents documents : l'Aujon est à cheval sur 2 départements l'Aube et la Haute-Marne (d'où 2 PAOT). Pour les services de l'Etat en Haute-Marne, la difficulté vient des différences de fonctionnement entre les deux directions territoriales de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui travaillent sur ce bassin versant : la direction territoriale Vallées de Marne (pour l'UH Marne Amont) qui gère la mise en œuvre du PTAP sur tous les volets à l'exception des milieux aquatiques/zones humides et celle de Seine Amont (pour l'UH Aube) qui gère l'élaboration du PTAP et sa mise en œuvre uniquement sur le volet milieux aquatiques/zones humides.

### **3.2. Un bassin versant très forestier, compris dans le périmètre d'un futur parc national**

#### **La zone Natura 2000 « Vallée de l'Aujon de Chameroy à Arc-en-Barrois » permet aussi la protection du milieu et révèle la richesse du territoire**

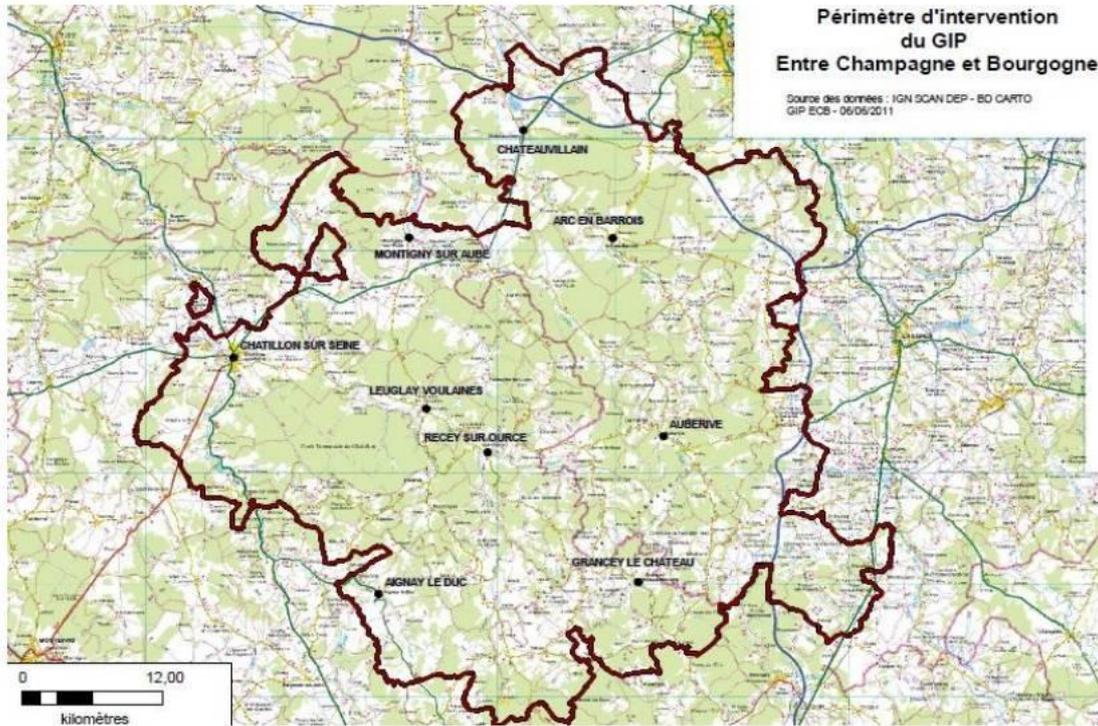
Elle concerne près de 20 km de linéaire du cours d'eau, du secteur des sources jusqu'à l'amont d'Arc-en-Barrois. Le document d'objectifs a été validé, l'animation de la zone est prise en charge par la Chambre d'Agriculture. **Cette animation est un levier potentiel pour lancer des actions de protection de la ressource en eau.** Ce site se situe à proximité d'un autre site Natura 2000 : « Les marais tufeux du plateau de Langres, secteur Nord » dont l'opérateur est l'ONF. Cette zone regroupe plusieurs marais distincts, dont certains situés sur le secteur amont du bassin de l'Aujon.

Cependant, certaines activités sont à surveiller et peuvent avoir un impact sur le cours d'eau : notamment la chasse (ferme de Crilley au niveau des sources) et le golf d'Arc en Barrois. Ces activités expliquent le nombre important de maisons secondaires sur le territoire, par exemple à Arc-en-Barrois, où elles représentent plus de 20% du bâti. Le futur parc Animal Explora pourrait aussi entraîner une pression plus forte l'été, mais ce projet a été pris en considération dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration.

#### **Un levier potentiel : l'émergence du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne grâce au GIP**

Le bassin versant se trouve en partie dans la future zone du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Le parc national des forêts de Champagne et Bourgogne est en phase de préfiguration. Il répond à la volonté du Ministère de l'Environnement de créer un parc national de « forêts de plaine ». Le site a été retenu en 2009, parmi plusieurs sites présélectionnés. Le périmètre s'étend sur 2 départements, la Côte d'Or et la Haute-Marne, et sur 2 régions, la Bourgogne et la Champagne-Ardenne. Une possibilité de réserve intégrale de 3 000 ha a été pré-identifiée. Le projet définitif devrait voir le jour en 2016. *« Au départ, le parc était très ciblé sur les forêts, il se tourne désormais aussi vers l'eau. En plus de la forêt, ce territoire présente des richesses liées à l'eau, en tête de bassin versant (sur le plateau de Langres). »* (Directeur du GIP)

Le parc sera donc tourné vers l'eau et vers la forêt. Ce projet a connu un accueil politique favorable sur le territoire, le parc national étant perçu comme une reconnaissance du potentiel du territoire et comme une opportunité pour le valoriser. Les habitants sont attachés à leur territoire et à ses richesses naturelles : *« Le projet de parc a été une décision politique, il y a eu un engouement des politiques et de la population lors du début du projet. Il y a un peu plus de doute maintenant : il est difficile de mettre d'accord les chasseurs, les agriculteurs, les forestiers... Il s'agit d'une opportunité importante pour le secteur. Il y aura des contraintes mais aussi une garantie de préservation du territoire. L'eau est un sujet central pour le parc : le territoire est un « château d'eau » pour la France. »* (Elu)



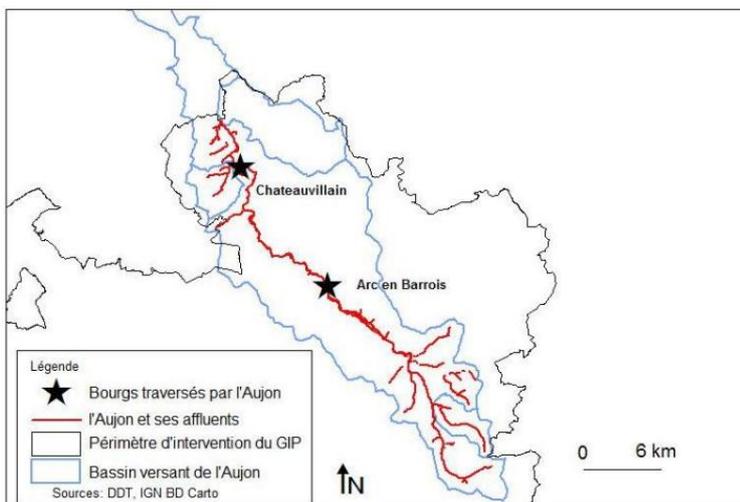
**Périmètre d'intervention du GIP Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne**  
 Source : GIP Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne

Le projet de parc entraîne une volonté d'exemplarité sur le territoire : il s'agit d'un levier potentiel pour faire émerger des actions sur le territoire, et notamment de restauration sur les milieux. Le GIP travaille déjà avec les services de l'Etat, afin d'anticiper les futurs enjeux du parc, et en s'appuyant sur les réglementations existantes. « Dans la zone du Parc il ne s'agit pas seulement de faire de la protection, il s'agit aussi de faire de la restauration de l'état écologique si cela est possible, s'il y a des choses à faire. » (Directeur du GIP).

Le budget d'intervention du parc national pourra permettre de financer des actions, mais l'action du parc consiste aussi à sensibiliser, à faire émerger des actions et à bénéficier de nouvelles sources de financement : « Le budget d'intervention agit plutôt comme un catalyseur, pour lever d'autres fonds (Agence de l'Eau, Région, Fonds Européen). » (Directeur du GIP)

Enfin, le GIP a déjà permis d'améliorer la connaissance sur l'Aujon : une étude a été réalisée par une stagiaire au sein du GIP pendant l'été 2011. L'objectif était de réaliser un état des lieux des perturbations de la continuité écologique sur l'Aujon. Le périmètre du GIP s'arrête en aval de Châteauvillain, l'étude s'est donc limitée à cette partie qui représente tout de même plus de 60% du linéaire des 5 masses d'eau.

Le SIAH de la Vallée de l'Aujon ne recouvre qu'une petite partie de l'aval du cours d'eau, la partie amont de l'Aujon est donc surtout connue via la zone Natura 2000, **l'étude du GIP a permis de compléter la connaissance du cours d'eau via la thématique « continuité écologique ».**



**Cartographie de la partie de l'Aujon étudiée par le GIP**  
 Source : GIP Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne



La Communauté de Communes des Trois Forêts couvre le bassin de l'Aujon entre Giey-sur-Aujon et Maranville. Elle a déjà pris la compétence « assainissement non collectif » mais n'a pas de compétence sur les cours d'eau. De plus, elle ne couvre ni la partie amont du bassin - qui relève de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaigeonnais (CCAVM) - ni les communes de l'aval (Rennepont, Pays Chaumontais) et Longchamp-sur-Aujon (CC de Bar-sur-Aube). A noter que la CCAVM a récemment pris la compétence « aménagement des cours d'eau ». « *L'Aujon reste mal connu, 2/3 du linéaire n'est pas couvert par le syndicat de l'Aujon. Un nouveau maître d'ouvrage potentiel : la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaigeonnais (CCAVM), qui vient de prendre la compétence aménagement des cours d'eau (en 2011), mais seule une petite partie de l'Aujon se trouve sur son territoire (communes d'Auberive, Rochetaillée et Saint-Loup-sur-Aujon).* » (SATER)

Le maire d'Arc-en-Barrois souhaiterait sauvegarder l'Aujon en s'associant avec les communes amont de l'Aujon (Rochetaillée, Saint-Loup-sur-Aujon) « *soit en étendant le syndicat de l'Aujon, soit en partant de la base du parc. Il ne faut pas multiplier les structures, un syndicat pour tout le BV de l'Aujon donnerait une meilleure cohérence. Je compte plutôt sur le parc national pour développer une mission sur l'eau, qui pourrait aider Arc-en-Barrois sur l'aménagement et l'entretien de l'Aujon.* » Cependant, le parc n'a pas pour rôle de remplacer les structures maîtres d'ouvrages. « *Le Parc n'a pas vocation à remplacer les autres structures. Sur Seine Amont, le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC) travaille avec un contrat de rivière (contrat Sequana) : c'est le moyen efficace à privilégier. Le SICEC emploie plusieurs personnes qui font de l'animation, diverses actions ont été mises en route (reméandrage, suppression des étangs). Pour l'Aujon, il faudrait prévoir un syndicat prolongé jusqu'aux sources pour pouvoir agir de la même manière.* » (Directeur du GIP)

**Compte-tenu des propositions du SDCI et des périmètres des intercommunalités – qui ne correspondent pas au périmètre du bassin versant – la proposition qui semble la plus réaliste est l'extension du syndicat de l'Aujon à l'ensemble du bassin versant, afin d'avoir une gestion plus globale et plus cohérente.**

### 3.3. Des freins importants à l'émergence d'actions pour la continuité écologique et la restauration morphologique des cours d'eau

Même si l'Aujon est aujourd'hui en bon état écologique d'après les données de qualité disponibles, des choses restent à faire, notamment sur la morphologie des cours d'eau. Le cours d'eau est pénalisé par les obstacles nombreux à la continuité écologique : il faut rappeler que l'Aujon est classé depuis peu en liste 2, suivant l'article 214-17. L'objectif réglementaire est le rétablissement de la continuité écologique pour 2017 : « *Il faut soit supprimer les ouvrages, soit les gérer pour ne plus être un obstacle à la continuité.* » (Etat)

**Frein politique : le Conseil général, très impliqué dans la politique de gestion de l'eau, n'est pas favorable aux effacements d'ouvrages**

Le Conseil général s'oppose aux actions systématiques sur les ouvrages dans l'objectif de rétablir la continuité écologique. Il s'est aussi opposé contre le projet des classements de cours d'eau, et donc notamment contre le classement de l'Aujon en liste 2, qui va contraindre la mise en conformité des ouvrages hydrauliques dans un délai de 5 ans. Ces points de blocage sont notamment mis en avant par l'Agence de l'Eau : « *Il y a des essais par l'Agence et la DDT de motiver des actions sur ouvrages (notamment gros point noir à Longchamp-sur-Aujon), mais il n'y a pas de volonté locale (sont évoqués la propriété privée, la peur qu'il n'y ait plus d'eau dans la rivière...)* »

Finalement, on observe une discordance de discours entre les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau d'une part, et le discours politique des élus et notamment du Conseil général. Pour M. Sido, président du CG de la Haute-Marne, qui a été rapporteur de la loi sur l'eau de 2006 (LEMA) : « *Les services de l'Etat veulent supprimer tous les barrages : c'est une mauvaise lecture de la loi sur l'eau, ce n'est pas l'esprit de la loi tel que nous l'avons conçue, et c'est un gaspillage de l'argent public !* ». Les services de l'Etat rappellent de leur côté que leur volonté n'est pas la suppression systématique des ouvrages et que chaque situation doit être étudiée au cas par cas, en fonction notamment de l'état des ouvrages et de leur utilisation actuelle.

## Réticence des riverains par rapport aux actions sur l'Aujon

Le syndicat de l'Aujon rencontre aussi des difficultés sur le terrain, lorsqu'il effectue son programme d'entretien régulier le long du linéaire géré : « *Le syndicat a des difficultés pour passer sur certaines parcelles pour entretenir, faire des travaux : il y a des « irréductibles ». L'action du syndicat n'est pas forcément appréciée par les riverains. Parfois 1/3 du programme d'entretien n'est pas réalisé à cause du désaccord des propriétaires.* » (Elu) Cela rappelle encore une fois la nécessité de développer les actions de communication et de pédagogie pour expliquer les actions réalisées sur les cours d'eau.

Il est aussi à noter que de nombreux ouvrages présents sur l'Aujon ont un fonctionnement manuel mais ne sont bien souvent plus manœuvrés aujourd'hui, certains sont en mauvais état par manque d'entretien. « *Il faudrait prévoir des travaux sur les vannages qui ne sont plus entretenus par les propriétaires. Les propriétaires sont parfois des personnes âgées, qui ne veulent pas s'en occuper. Ils veulent garder leur ouvrage, mais ils veulent aussi que la commune paye pour l'entretenir. Les vannages ont pourtant souvent perdu leur fonction (moulin ou autre).* » (Elu)

## L'intercommunalité et la concertation sont assez peu développées sur le territoire

En Haute-Marne, l'intercommunalité est assez peu développée de manière générale. Avec la validation du SDCI, le territoire est désormais entièrement couvert par des Communautés de Communes qui rassemblent plus de 5 000 habitants. Mais elles n'ont pas toujours les moyens ni la volonté de prendre des compétences sur le domaine de l'eau afin de mutualiser les actions et de mieux les coordonner. Ainsi beaucoup de communes ont leurs propres captages, et gèrent individuellement la question de l'assainissement collectif. Cette organisation très communale du petit cycle de l'eau freine l'émergence d'actions communes et globales sur la protection de la ressource par manque de moyens techniques et financiers. Le syndicat de l'Aujon ne couvre que 30% du territoire, et il n'y a pas de démarche en cours pour étendre le syndicat à l'ensemble du linéaire de l'Aujon et de ses affluents (notamment le ruisseau de la Renne). Il faudrait obtenir progressivement l'accord de toutes les communes concernées, ce qui demande une volonté politique forte.

Il faut quand même signaler une évolution récente sur ce point, avec une tendance à la hausse des actions mutualisées : ainsi la CC des Trois Forêts a récemment pris la compétence ANC, comme expliqué précédemment. Cependant ces regroupements ne sont pas toujours bien accueillis ni bien compris par les populations locales : « *Les petites communes regrettent qu'on regroupe beaucoup des services publics sur les plus grosses communes, notamment à Châteauvillain. L'accès au service public se dégrade, particulièrement pour les personnes âgées qui sont nombreuses sur le territoire.* » Il s'agit là d'une problématique qui dépasse la seule thématique de l'eau.

## 4. L'atteinte des objectifs 2015 : un cours d'eau plutôt bien préservé mais encore des pistes d'amélioration possibles

Finalement, le bassin versant de l'Aujon est encore assez préservé, avec quelques zones présentant un potentiel écologique important (zone Natura 2000, réservoirs biologiques). Les objectifs de la DCE sont atteints, au moins sur l'Aujon et la Renne où l'état écologique est bon. Il n'y a pas eu de suivis réguliers sur les autres masses d'eau du bassin versant. Dans ce cadre, l'enjeu est désormais de maintenir ce bon état. Pour autant, il reste encore des choses à faire : notamment sur la continuité écologique du cours d'eau. Les freins à l'émergence d'actions sur cette thématique sont nombreux sur ce département. « *On est en tête de BV, il y a des points noirs à résoudre. La qualité s'est améliorée, par exemple avec les travaux sur l'assainissement, mais il y a encore à faire sur le volet hydromorphologique.* » (Agence de l'Eau)

Par ailleurs, avec l'émergence du parc national et la situation particulière du territoire en tête de bassin versant dans une zone plutôt préservée, certains acteurs rencontrés estiment que la vallée de l'Aujon se doit d'être exemplaire et d'améliorer encore l'état écologique. « *Même si l'Aujon est plutôt en bon état, certaines petites communes n'ont pas d'assainissement (encore des rejets directs dans les cours d'eau). Si l'on tend vers l'excellence pour le parc national, il faudrait peut-être faire quelque chose d'exemplaire, viser l'ultra-bon.* » (Etat)

## 5. Annexes

### 5.1. Liste des entretiens réalisés par SEPIA Conseils

#### Elus

Philippe FREQUELIN, Maire d'Arc-en-Barrois  
Claude GAGNEUX – Président du SIAH Aujon, Maire d'Org  
Bruno SIDO, Président du CG 52, Sénateur

#### Techniciens

Thierry CHAPPAT, chargé d'opérations agriculture, Agence de l'Eau  
Pascal LEFORT, chargé d'opérations assainissement et quantitatif, Agence de l'Eau  
Frédéric MONBRUN, chargé d'opérations industrie et artisanat, Agence de l'Eau  
Bastien PELLET, chargé d'études milieu  
Anne-Sophie SUISSE, chargée d'opérations rivières et zones humides, Agence de l'Eau  
Pierre TOUZAC, chargé d'intervention territorial  
Xavier LOGEROT, chef de service Environnement et Ressources Naturelles, DDT 52  
Gaël BETTINELLI, adjoint au chef de service Environnement et Ressources Naturelles, DDT 52  
Denis LALEVEE, technicien SATER, CG 52  
Mickaël THABOURIN, technicien SATER, CG 52  
Christophe GALLEMANT, Directeur du GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
Martial GIL, Chargé de mission "Milieux aquatiques", Fédération de Pêche 52  
Christophe JULIEN, ONEMA 52

### 5.2. Bibliographie

*Etude de la continuité écologique sur un cours d'eau du futur Parc national entre Champagne et Bourgogne. Le cas de l'Aujon.* GIP de préfiguration du Parc national entre Champagne et Bourgogne, Mémoire de stage, Aude Cathelat, 2011.

*Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aujon de Chameroy à Arc-en-Barrois.* CPIE du Pays de Soulaines, 2008.